

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE À PARTIR DU FORAGE COMMUNAL SITUÉ SUR LA COMMUNE DE **DESMONTS**
- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DUDIT FORAGE INSTAURANT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

OBJET : RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE COMMUNAL DE **DESMONTS**, AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, RÉFÉRENCÉ SOUS LE N° **BSS000YEW / 03284X0004**, CONTRIBUTANT À LA GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU ET À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DUDIT CAPTAGE AU SEIN DESQUELS SONT INSTAURÉES DES PRESCRIPTIONS EN VUE DE PROTÉGER ET PÉRENNISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE.

PÉTITIONNAIRE RESPONSABLE DU PROJET ET PROPRIÉTAIRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE **DESMONTS** : 1 PLACE DE LA MAIRIE, 45390 **DESMONTS**, TÉL : 02 38 33 50 71.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : **DESMONTS**, CHEMIN DE L'ORMEAU, PARCELLE CADASTRALE D 183.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 26 JOURS, DU JEUDI 5 AU LUNDI 30 MAI 2022 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, CONSTITUÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE, COMPRENANT NOTAMMENT LES PIÈCES DE PROCÉDURES RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE ET LA DÉCISION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE L'EXAMEN AU CAS PAR CAS, SERA DÉPOSÉ EN MAIRIES DE **DESMONTS** (1 PLACE DE LA MAIRIE, 45390 **DESMONTS**) ET DE **PUISEAUX** (PLACE DU MARTROI, 45390 **PUISEAUX**) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX :

DESMONTS :

- LE MARDI : DE 9H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H30,
- LE VENDREDI DE 9H30 À 12H00.

PUISEAUX :

- LE LUNDI : DE 8H00 À 12H00,
- DU MARDI AU VENDREDI : DE 8H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00,
- FERMETURE LE SAMEDI.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : <https://www.loiret.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques-et-declarations-d-utilite-publique/Enquetes-publiques-liees-a-l-amenagement-du-territoire/Amenagement-du-territoire-Enquetes-publiques-en-cours>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR CE PROJET AUPRÈS DE LA MAIRIE DE **DESMONTS**, TÉL : 02 38 33 50 71, MAIL : mairie.desmont@wanadoo.fr

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, **M. MICHEL BENOIT**, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

À LA MAIRIE DE PUISEAUX :

- LE LUNDI 9 MAI 2022, DE 8H30 À 10H00,

À LA MAIRIE DE DESMONTS :

- LE LUNDI 9 MAI 2022, DE 10H30 À 12H00,
- LE SAMEDI 21 MAI 2022, DE 9H00 À 12H00,
- LE LUNDI 30 MAI 2022, DE 15H00 À 18H00.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET, PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉS EN MAIRIES DE **DESMONTS** ET DE **PUISEAUX** ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE **M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE **DESMONTS** OU DE **PUISEAUX**, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AUX REGISTRES D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CES MAIRIES ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « CAPTAGE DE **DESMONTS** ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE **DESMONTS** et de **PUISEAUX**, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR DÉLIVRER LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :

- AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, PORTANT DÉCISION D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE À PARTIR DU CAPTAGE COMMUNAL **AEP** SITUÉ CHEMIN DE L'ORMEAU, PARCELLE CADASTRALE **D 183**, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE **DESMONTS**, RÉFÉRENCÉ SOUS LE N° **BSS000YEWP / 03284X0004** (RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE), D'UNE PART ;
- AU TITRE DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, PORTANT DÉCISION DE DÉCLARER D'UTILITÉ PUBLIQUE LES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DUDIT CAPTAGE, ET PORTANT DÉCISION D'AUTORISATION D'UTILISER L'EAU PRODUITE DE CE MÊME CAPATAGE À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE (RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE), D'AUTRE PART.